

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N°2024-32-T1

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du conseil d'administration : 7 novembre 2024

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 15

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; M. Christian GORISSE ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Myriam RAFFARA ; M. Benoit SECHET

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Géraldine BALLIGAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Hélène DROMARD ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES, Mme Florence ASTI LAPPERIERE

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

La présente décision modificative n° 1 a pour objet l'ajustement de la prévision budgétaire relative à l'exercice 2024 du budget du CCAS pour certains chapitres. Ces ajustements concernent uniquement la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitres	Articles	Libellés	Montants
011	6232	Fêtes et cérémonies	- 7 000€
012	6215	Personnel affecté par la Collectivité de rattachement	+ 7 000€
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00 €

I) Les dépenses de fonctionnement : +0,00 € :

a) Diminution des dépenses - Chapitre 011 : - 7 000 € :

Suite à la négociation de certaines prestations, une économie de 7 000 € a pu être réalisée sur le chapitre 011.

b) Augmentation des dépenses - Chapitre 012 : + 7 000 € :

Les dépenses dans le chapitre 012 ont augmenté du fait :

- De la rémunération des agents ayant participé à la tenue des différents scrutins de 2024,
- Du remboursement des frais de mission, et
- Des évolutions de carrière des agents de l'établissement.

En fin d'année, le CCAS reverse à la Commune de rattachement une contribution correspondant au soutien apporté par ses services ressources. Il est donc nécessaire d'augmenter le chapitre 012 de 7 000 €.

Vu la délibération n°2024-12-T1 du 4 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal du C.C.A.S ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 11 voix pour

- **Adopte la décision modificative n°1 du budget principal du C.C.A.S. 2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessus qui se décompose de la façon suivante :**
 - Diminution du chapitre 011 de 7000 €
 - Augmentation du chapitre 012 de 7000 €

A Écully, le **14 NOV. 2024**

Certifié exécutoire le **20 NOV. 2024**

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S



Laure DESCHAMPS